



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du  
Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2025-D-004

Convoqué le 6 mars 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni à l'antenne du CDG de Cazouls-lès-Béziers, le 17 mars 2025 à 10h00.

Présents: Philippe VIDAL, Eliette CHARPENTIER, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, André ARROUCHE, Jean BLANQUEFORT, Sylvie MILHAU LHERMET, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT, Yves ROBIN, Myriam GAIRAUD, Viviane ROUQUET TAFANI et Jordan DARTIER.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion: Frantz DENAT, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, René VERDEIL, Marc ROUVIER et Emilie CABELLO.

**Objet: Budget primitif principal 2025**

**Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 27 alinéa 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** la délibération n°2025-D-003 ;

**CONSIDERANT**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le conseil d'administration est compétent pour approuver le budget primitif principal du centre de gestion.

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif principal pour l'année 2025 tel que joint en annexe de la présente délibération.**

Fait à Montpellier,

Le 20 / Mars / 2025.

Pour le président du CDG 34,



**Eliette CHARPENTIER**  
**Vice-présidente déléguée du CDG34**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 21 / 03 / 2025 et de sa publication le 21 / 03 / 2025.